



Compte rendu de séance Séance du 13 Mai 2016

L' an 2016, le 13 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de JOUBERT Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAMUS Marie-Hélène, CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, MOURICHON Véronique, PAYAN Chantal, SOLER Joëlle, MM : BASSOULET Frédéric, DE FARIA CASTRO Custodio, GIRAUDET Bernard, GOURÉE Marc, LAVELLE Sylvain, MIROUX Jean-Paul, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, PORTELETTE Béatrice à Mme MOURICHON Véronique, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle à M. QUENU Nicolas, MM : BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge à Mme CREACH Josette

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOURICHON Véronique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 09/05/2016

Date d'affichage : 09/05/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 19/05/2016

et publication ou notification

du :

SOMMAIRE DE LA SÉANCE

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/02/2016.
- 2 - Approbation de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes "Pays de Fontainebleau" et "entre Seine et Forêt", et extension du périmètre du nouveau groupement de 18 communes
- 3 - Demande de subvention au titre des Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales.
- 4 - Décision modificative budget commune.
- 5 - Acquisition de la parcelle N° 301 (13m²), pour sécuriser la circulation (croisement de la Rue des Mathurins et du Chemin des Taillis de la Vallée).
- 6 - Marché de fournitures et services - services de télécommunications attribution.
- 7 - Redevance d'occupation du domaine public - GRDF.
- 8 - Modification et approbation du règlement d'utilisation de l'espace Renoir.
- 9 - Appellations de la Place Louis Arcambal et du Gymnase André Poirier.
- 10 - Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le changement d'un des acquéreurs pour la vente de la maison des Grands Réages.
L'ajout d'un point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et droits de préemption urbains passés depuis le dernier conseil municipal.

- Décisions :

001 Contraction d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

Cet emprunt de 300 000 € a été négocié avec la Caisse d'Epargne à un taux de 1,84 % sur une durée de quinze ans avec un taux et un amortissement constants.

- Droit de préemption urbain

- Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 10

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/02/2016.

Le compte rendu de la séance du 18 février 2016.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Approbation de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes "Pays de Fontainebleau" et "entre Seine et Forêt", et extension du périmètre du nouveau groupement de 18 communes.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2015, l'assemblée délibérante avait adopté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) du 13 octobre 2015 par le Préfet de Seine-et-Marne. Ce schéma proposait de regrouper 5 intercommunalités ("Pays de Seine", "Entre Seine et Forêt", "Pays de Fontainebleau", "Pays de Bière", "les Terres du Gâtinais" soit 35 communes selon le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT) déjà en place.

A la suite de consultations avec les communes concernées par le projet, la CDCI s'est réunie à nouveau le 8 mars 2016 et le Préfet a amendé le schéma initial avec le retrait de 9 communes, dont 8 rejoindront la Communauté de Communes du Pays de Nemours et une la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

La nouvelle intercommunalité devrait être composée de 26 communes et 68 700 habitants.

D'ores et déjà, un important travail de préparation a été engagé, réunissant les 5 Présidents et 5 Vice-Présidents de la CCPF et les maires des 35 communes initialement prévues. Des groupes de travail ont été constitués, incluant des élus communautaires de chaque commune. Les groupes de travail et les membres du Conseil Municipal présents sont les suivants :

1. Gouvernance (Jean-Pierre JOUBERT)
2. Urbanisme, Aménagement, Habitat et logement (Chantal PAYAN et Alain TORRES),
3. Déplacements et transports (Nathalie DUWEZ),
4. Développement économique (Jean-Pierre JOUBERT),
5. Sport, Enfance et Jeunesse (Victor VALENTE et Nathalie DUWEZ),
6. Projet de Territoire (Alain TORRES),
7. Finances, Ressources Humaines, Administration (Jean-Pierre JOUBERT),
8. Environnement, Déchets, Eau et assainissement (Alain TORRES).

Toutes les décisions seront soumises au vote des communes, et entérinées par les 2/3 des communes représentant 50% de la population.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté préfectoral du projet du nouveau périmètre de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes "Pays de Fontainebleau" et "Entre Seine et Forêt", et l'extension du périmètre du nouveau groupement de 18 communes.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Demande de subvention au titre des Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter une subvention au titre du fond d'investissement pour les collectivités territoriales. Cette subvention prévoit le financement du projet jusqu'à 60%, et la commune a sollicité la Préfecture pour les projets suivants :

PROJET	COUT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTIONNABLE
Skate Park	22 398,00	13 438,80
Parcours de Santé	5 245,00	3 147,00
Eclairage du Stade	8 575,40	5 157,24

Les travaux ne pourront être engagés qu'après accord de la subvention.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Décision modificative budget commune.

Monsieur le Maire explique que certaines dépenses nécessitent de régulariser des imputations budgétaires par les décisions modificatives suivantes :

En fonctionnement, il s'agit de régulariser des annulations de titres sur les années antérieures et de couvrir les frais d'emprunt.

Article 627 : Services bancaires et assimilés.

Article 673 : Titres annulés

Article 6419 : Remboursement sur rémunération de personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	Montant Voté	Opération	Nouveau solde	Articles	Montant Voté	Opération	Nouveau solde
627	0.00	+ 700.00	700.00	6419	128 900.00	+ 1250.00	130 150.00
673	200.00	+ 550.00	750.00				
TOTAL		1 250.00				1 250.00	

En investissement, il s'agit de la Taxe d'aménagement pour l'agrandissement de l'épicerie "Cocci Market".

Article 10226 : Taxe d'aménagement

Article 020 : Dépense imprévues

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Montant Voté	Opération	Nouveau solde	Articles	Montant Voté	Opération	Nouveau solde
10226	500.00	+ 300.00	800.00				
020	7 612.00	- 300.00	7 312.00				
TOTAL		0					

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

5 - Acquisition de la parcelle N° 301 (13m²), pour sécuriser la circulation (croisement de la Rue des Mathurins et du Chemin des Taillis de la Vallée).

M. le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la sécurisation de la circulation au croisement de la Rue des Mathurins et du Chemin des Taillis de la Vallée, d'acquérir le terrain situé sur la section I parcelle 301, d'une superficie de 13 centiares en cours d'acquisition par Monsieur Carlos Manuel ERVALHO pour la somme d'un Euro symbolique.

Cette opération est confiée à l'étude de Maître Etude Matthias HUCHET et Gwenaëlle VESSIER, Notaires Associés à Montigny sur Loing.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Marché de fournitures et services - services de télécommunications attribution.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du GAS 77 (Groupement d'achat de plusieurs communes permettant une négociation plus favorable des marchés), un appel d'offre européen a été lancé en application des articles 33 et 57 du Code des Marchés Publics. Il concernait la fourniture de services de Télécommunications.

Il s'agit d'un Marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics : accord cadre mono attributaire, conclu sans minimum ni maximum de quantité annuelle à fournir

Le marché comporte 5 lots décrits ci-après :

Lot n°1 : Lignes analogiques et accès de base (T0) : abonnements, communications et services associés.

Lot n°2 : Lignes de type accès primaire (T2) : abonnements, communications et services associés.

Lot n°3 : Téléphonie mobile : abonnements voix et data, services et terminaux.

Lot n°4 : Accès Internet et services associés.

Lot n°5 : Liaisons inter-sites de niveau III et services associés.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mercredi 9 décembre 2015 afin de se prononcer sur l'attribution du marché.

Numéro de lots	Prestataire retenu	Prestation concernée
Lot n°1	SFR Business	Lignes analogiques de téléphonie fixe
Lot n°3	Orange	Téléphonie mobile
Lot n°4	STELLA TELECOM	Fourniture d'accès Internet

Cette consultation permet des économies pour la commune de l'ordre de 3 300€ HT/an.

Dans un premier temps, la commune souhaite mettre en place le marché de téléphonie mobile.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

7 - Redevance d'occupation du domaine public - GRDF.

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) est une taxe annuelle versée par un concessionnaire aux collectivités territoriales pour la mise à disposition d'une partie du domaine public.

Pour GRDF, elle comprend une redevance au titre de :

- l'occupation provisoire du domaine public (chantiers de travaux) : 47 mètres x 0.35 € = 16.45 €
- et une redevance au titre de l'occupation pour les ouvrages des réseaux de distribution : [(0,035 euros x 12.469 ml) + 100 euros] x 1,16 = 622.24 €.

Soit une redevance totale pour l'année 2016 de 638.69 €.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Modification et approbation du règlement d'utilisation de l'espace Renoir.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de modification du règlement et de la convention d'utilisation de l'Espace Renoir afin d'interdire le stationnement des véhicules dans l'enceinte de l'espace Renoir, hormis le stationnement toléré d'un véhicule pour l'activité professionnelle d'un traiteur.

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'Article 4 du Règlement Intérieur et à l'Article 2 de la Convention d'Utilisation :

“ L'accès et le stationnement des véhicules sont interdits à l'intérieur de l'espace paysagé Jean Renoir sauf pour des livraisons et des déchargements ponctuels : les véhicules doivent obligatoirement être déplacés sur un espace de parking après livraison ou déchargement.

Une place exclusivement réservée au véhicule d'un traiteur peut néanmoins être occupée à côté de la cuisine de la Salle Jean Renoir.

En cas de non-respect du présent article et au regard de l'article R.417-10 du Code de la Route, le contrevenant s'expose à une contravention de classe 2”.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

9 - Appellations de la Place Louis Arcambal et du Gymnase André Poirier.

Afin d'honorer la mémoire de Louis Arcambal, qui fut Maire de Bourron-Marlotte de 1947 à 1971, il a été proposé d'attribuer son nom à une place située rue du Général de Gaulle (nouveau parc de stationnement).

De même, afin d'honorer la mémoire d'André POIRIER, qui fut Maire de Bourron-Marlotte de 1971 à 1989, il est proposé de renommer le Gymnase des Gâtines par son nom à l'occasion de la 25^{ème} Foulée Bourronnaise le 27 août 2016.

Monsieur Bernard GIRAUDET intervient pour signaler qu'il trouve anormal que le Conseil Municipal soit sollicité pour voter sur le nom de la Place Louis ARCAMBAL, puisque la plaque a été apposée lors de l'inauguration du 30 avril 2016. Monsieur le Maire rappelle que le choix du nom de cette place a été accepté après consultation préalable ainsi qu'en réunion plénière à l'unanimité. L'inauguration a eu lieu en fonction de la disponibilité de Madame Valérie LACROUTE Député Maire, qui a subventionné le parc de stationnement sur sa réserve parlementaire.

Madame Nathalie DUWEZ expose que Madame CERCEAU (pour laquelle elle a pouvoir), et elle même étaient contre la dénomination de Place puisqu'il s'agit d'un parking, mais qu'elles étaient toutes deux favorables à l'hommage rendu à Monsieur ARCAMBAL.

Monsieur Frédéric BASSOULET s'étonne qu'il y ait tant de remarques pour l'appellation d'une place, sachant que l'ensemble des élus était d'accord en réunion plénière et en commission sur le choix du nom, et trouve désolant que ce point suscite autant de réactions, alors que sur un sujet comme l'intercommunalité il n'y a eu aucune question ou réaction. L'enjeu n'est pas le même.

A la majorité (pour : 22 contre : 0 abstention : 1)

10 - Gestion de patrimoine communal - Pavillon de la Rue des Grands Réages (ajout à l'ordre du jour).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que concernant la vente de la Maison des Grands Réages (cf délibération 09/2016), le notaire a transmis à la commune un avenant au compromis de vente, modifiant certains acquéreurs.

Il s'agit d'accepter la proposition d'achat de : Monsieur HAPPART Christophe, Monsieur Joaquim DOS SANTOS PEREIRA et Madame POUYOLLON Nathalie, arrêtée au prix inchangé de 126 000 €.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

11 -Informations et questions diverses.

- Les Associations suivantes remercient la Commune pour les subventions allouées lors du Conseil Municipal du 16/02/2016 :
 - Scouts
 - Ecole de musique ACCORDS
 - Les Amis de Bourron-Marlotte
 - Les Graveurs Associés
 - Association des Amis du Château de Bourron
 - Ami'T
 - La Foulée Bourronnaise
 - Le club de l'Amitié
 - Le Rucher
 - Clic soutien
 - Association des Amis de l'Orgue de Bourron – Marlotte
 - Jumbo Run des Gâtines

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nous a été transmis par l'administration fiscale. Pour l'année 2016, la DGF s'élève à 225 000 €, sachant qu'en 2015 elle était de 274 000 € et en 2014 de 330 000 €. La commune accuse une baisse de dotation de 18% entre 2015 et 2016 et de 32% entre 2014 et 2016. Il convient d'être encore plus vigilant sur le suivi des budgets.
- La boulangerie de la rue de Gaulle est fermée depuis deux semaines en raison d'une situation financière difficile. Le Maire rappelle que la municipalité était intervenue en 2014 pour rétablir l'électricité sur une situation identique, de même il y a un an, en 2015, pour éviter une nouvelle coupure et demander l'assistance professionnelle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Monsieur le Maire a rencontré Madame Mary en mairie et a saisi de nouveau la CMA pour analyser avec les boulangers la situation financière réelle et les conseiller pour la poursuite de leur activité. La Mairie continue de suivre l'évolution du dossier en liaison avec EDF et la CMA mais n'a pas vocation à engager des deniers publics pour soutenir un commerce en difficulté.
Madame Mary a fait appel à dons privés pour rétablir l'électricité.
L'épicerie Cocci Market a mis en place un dépôt de pain pendant la fermeture de la boulangerie.
- Afin de préserver le Village de Caractère qu'est Bourron-Marlotte et dans le but de maintenir la propreté des rues et de sensibiliser la population, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation d'un "nettoyage de printemps" le 28 mai 2016 de 14 heures à 17 heures, à l'occasion de la journée citoyenne. La Société DAUGERON nous a donné des sacs poubelles et des gants, le SMITOM prête des containers et l'ONF fournit des pinces, pour que ceux qui le souhaitent puissent participer.

Il a également été décidé de limiter les affiches sauvages en mettant à disposition des associations quatre panneaux (en entrée de commune, place de la Paix et aux écoles).

Monsieur Alain TORRES informe le Conseil Municipal que :

- 99 entreprises ont répondu au marché de construction du nouveau restaurant scolaire pour les 12 lots. 24 entreprises ont été reçues. Après négociation le coût total des travaux a été arrêté à 772 000 € HT, en ligne avec le budget prévu en incluant un parking de 60 places (prix estimatif de 70 000 à 80 000 € HT). La signature du marché avec les entreprises aura lieu le 19 mai 2016. Les travaux débuteront en juin et le parking sera réalisé pour la fin de l'année. Monsieur le Maire ajoute que la demande de subvention

complémentaire au titre de la DETR (Etat) pour l'équipement du restaurant a été qualifiée de recevable par les services de la Préfecture, pour un montant de 35 000 €. Cela ne vaut pas attribution mais indique que le dossier sera instruit.

- Le marché de travaux de voirie et de réalisation des trottoirs pour les Rues des Mathurins, Auguste Allongé et Blaise de Montesquiou a été publié le 12 mai 2016.
- L'alarme détection incendie a été commandée pour les locaux de la Mairie.
- Le programme de changement des lampadaires (23 remplacés en 2016 par des lampadaires à LED) a débuté avec la Société EIFFAGE.
- Le recensement des "nids de poule" a débuté afin qu'ils soient comblés.
- La commune va procéder à la réfection du Chemin Vicinal Ordinaire (CVO 03) entre Montigny-sur-Loing et Grez sur Loing, à raison de 800 mètres linéaires. Cette réfection a lieu en même temps que Montigny qui réalise également les mêmes travaux sur sa partie.

Monsieur Victor VALENTE informe le Conseil Municipal que :

- L'avant projet de rénovation des terrains de tennis et de couverture, pris en charge par la CCPF, est en cours de finalisation.
- La fête du village aura lieu le 18 juin 2016, une soirée moules-frites est organisée et tous les bénévoles seront les bienvenus pour participer à l'organisation de la fête.

Madame Nathalie DUWEZ informe l'Assemblée que :

- Le spectacle de fin d'année des enfants n'aura pas lieu, notamment à cause du plan Vigipirate, mais que la kermesse est maintenue. Monsieur Victor VALENTE ajoute que "France Montgolfière" offre 4 places pour les lots de la kermesse.

Monsieur Nicolas QUENU annonce le programme culturel à venir :

- L'inauguration de l'Atelier DELORT, le samedi 14 mai 2016.
- Le vernissage de l'exposition "25 ans avec les Artistes d'Espoir sans Frontière" à travers des oeuvres du peintre Idrissa DIARRA, qui aura lieu le 14 mai 2016.
- Le 21 mai 2016, aura lieu, pour la deuxième année, la NUIT DES MUSEES, avec au programme : à 20h une visite contée pour les enfants, entre 21h et 22h30 une visite libre et à 22 h30 une visite guidée de nuit.
- Le Commune et l'association "Petite Galerie 77" organisent le Festival CERAMICA, les 5 et 6 juin prochains.
- Suite à une rencontre avec une journaliste japonaise en 2015, Bourron-Marlotte est à l'honneur au Japon suite à un article paru dans le journal NIKKEI, à l'occasion d'une exposition sur Jean Renoir.

Monsieur Frédéric BASSOULET informe l'assemblée que le FEMIS (École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son) va tourner un pilote d'une série dans les locaux de la Mairie, le lundi 16 mai 2016.

Monsieur le Maire fait part des vifs remerciements de Monsieur Serge DEMIERE, pour les marques de sympathie de ses collègues élus et de la municipalité, à l'occasion du décès et des obsèques de son épouse Monique.

Séance levée à: 22:00

Fait le 18 mai 2016

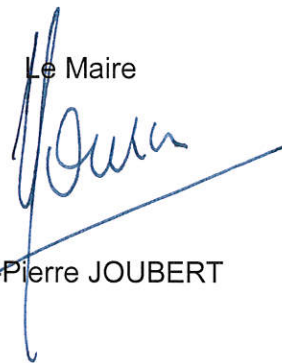
La Secrétaire de Séance



Véronique MOURICHON



Le Maire



Jean-Pierre JOUBERT